



## **CAPD du 4 JUIN 2008**

**CAPD présidée par Mme CHEVALOT, Secrétaire générale de l'Inspection académique en l'absence de l'Inspecteur d'Académie.**

**Déclaration préalable écrite de l'IA :** dans laquelle il manifeste son mécontentement quant à la divulgation avant la CAPD de résultats du mouvement : rappel au devoir de confidentialité et fait par ailleurs, que des annonces prématurées mettent en difficulté le personnel de l'IA.

Le SE-UNSA a fait remarquer que le devoir de confidentialité était à respecter y compris par l'administration. Le mouvement est définitivement arrêté en CAPD : c'est le rôle des délégués du personnel d'en vérifier la validité.

### **Mouvement départemental 1<sup>ère</sup> phase :**

Le document de l'administration est validé : sur 404 participants, 212 collègues sont mutés, 71 maintenus sur leur poste et 121 sans affectation à l'issue de cette première phase.

Les 20 directions restées vacantes seront proposées aux directeurs sans poste ayant participé à la 1<sup>ère</sup> phase du mouvement. Une solution devra être trouvée également pour les 2 directions spécialisées non pourvues (Mesves et Nevers Loire) .

Nous avons demandé que les règles concernant le congé parental soient rediscutées au cours d'une prochaine CAPD et que la liste des personnes habilitées en langue vivante (anglais ou allemand) soit mise à jour avant le prochain mouvement.

**Postes de CPC :** appel à candidature suivi d'une commission pour recruter des CPC sur postes restés vacants. Nous avons dit à nouveau notre désaccord sur le principe d'une commission par poste, argumentant que les missions d'un CPC sont les mêmes quelle que soit la circonscription. Nous avons demandé que ce point des règles du mouvement soit revu dans ce sens l'année prochaine.

### **Calendrier :**

Un groupe de travail est prévu vendredi 6 juin après-midi pour l'organisation des services.

Publication des postes en ligne sur le serveur de l'inspection académique dans la semaine suivante.

Ouverture du serveur : du 13 juin au soir au 18 juin au soir.

CAPD 2<sup>e</sup> phase du mouvement : **lundi 30 juin**

**CAFIPEMF :** Sur les 8 candidats, les 3 collègues admissibles ont réussi cette certification : Isabelle Billot, Nadine Bourdin, Yvan Bourdon.

**Avancement Hors-Classe PE :** Liste non communiquée à ce jour, le taux de promotions étant encore inconnu. 571 promouvables. Les retraitables éventuellement concernés vont être interrogés par l'administration pour savoir s'ils maintiendraient leur départ.

**Congés de formation professionnelle :** 5 demandes cette année. Ces congés sont comptabilisés dans les moyens départementaux.

L'IA a fait savoir qu'il accepte d'accorder l'équivalent de 2 moyens : 4 demandes seront satisfaites pour un équivalent de 22 mois et 8 jours : Valérie Bunod ( 10 mois), Sylvie Chenonier ( 9 mois), Isabelle d'Argent Merle ( 3 mois) et Ghislaine Grand ( 8 jours)

**Ineat/exeat :** 2 demandes d'annulation des permutations ont été acceptées.

65 demandes d'exeat ( dont 12 PE2) et 15 demandes d'ineat

Les demandes internes à l'académie de Dijon seront gérées sous forme d'échanges entre les départements dans un souci d'équilibre. Une première liste de 7 ineat nous est communiquée ; nous sommes intervenus pour que d'autres collègues puissent intégrer la Nièvre, déjà très déficitaire (les services de l'IA annoncent un recrutement d'environ 45 Listes Complémentaires à la

SE-UNSA 15, rue Albert Morlon 58000 NEVERS

Tél :03 86 61 57 64 Fax 03 86 57 29 03

e.mail : [58@se-unsa.org](mailto:58@se-unsa.org)

site internet : <http://sections.se-unsa.org/58/>



rentrée). Les avis favorables d'exeat seront très restreints, et réservés aux situations les plus difficiles ; aucune liste à ce jour.

**Temps partiels :** Nous avons à nouveau saisi la CAPD pour demander la prise en compte du temps partiel à 80% de droit ( soit 3 jours de classe + complément de 7 jours sur l'année). Cette quotité permettrait d'affecter des stagiaires PE 2 en stage filé et d'assurer le complément par le titulaire pendant les stages longs ( 6 semaines) + la semaine de rentrée. Malgré l'imprimé proposé par l'administration, nous demandons aux collègues concernés, de confirmer leur demande de travail à 80% ( nous tenons à leur disposition un modèle de lettre de recours gracieux auprès de l'IA pour les 80% de droit). D'autres départements jusque-là réticents mettent en place cette quotité pour la rentrée. Une prochaine circulaire devrait clarifier la situation.

### **Questions diverses :**

**Stage directeurs :** La liste composée des nouveaux directeurs nommés et des directeurs en poste n'ayant pas suivi le stage l'an dernier, sera très prochainement publiée par l'administration.

**EVS :** Nous avons évoqué la brutalité des modalités de fin de contrat des EVS, le manque d'informations et la façon quelque peu cavalière dont ces personnels ont été « remerciés », ce qui a provoqué de vives réactions et émois de la part des directeurs d'école pour qui ces EVS sont devenus indispensables. Beaucoup s'interrogent sur le renouvellement de ces contrats pour 6 mois.

L'administration a répondu de façon « administrative » sur la réalité de la durée de ces contrats à durée déterminée et à fait amende honorable à propos du manque de formation pour les EVS. L'administration devrait préciser le rôle de chaque partie ( IA- gestionnaire- directeurs) dans la gestion de ces personnels.

**NBI pour les personnels en CLIS nommé à TP :** la régularisation financière 2008 a été faite récemment ; et elle le sera prochainement pour les années antérieures.

**Base-élèves :** un point de situation est réalisé en tenant compte des observations transmises par les collègues directeurs : ils doivent faire appel aux services compétents concernés et signaler tout problème en cas de difficulté... Pour Nevers pas de solution pour le moment, mais Base Elèves devra être opérationnel dans tout le département à la rentrée 2009.

**Stagiaires PE2 en stage filés sur les décharges de directeurs :** il est demandé aux formateurs que les exigences en termes d'objectifs soient revues à la baisse : allègement du nombre de matières à enseigner et des productions demandées... pour une bonne compatibilité avec les exigences du poste à remplacer et la surcharge du travail du collègue directeur. L'administration a estimé qu'une négociation était possible. A suivre...

**PPMS :** Suite à la demande du SE- Unsa, un module de formation spécifique sera proposé aux directeurs l'an prochain sur les 108 h pour traiter des questions de l'organisation de la sécurité dans l'école.

Il en est de même pour l'allègement de la procédure de mise à jour de ce PPMS.

**ISSR :** malgré la flambée des prix des carburants, aucune augmentation des indemnités kilométriques n'est prévue pour l'instant

**Mise en place des 108 heures :** les premières remontées des écoles sont très variées du fait de l'hétérogénéité des situations dans le département ; les IEN font confiance au travail des équipes ; l'année prochaine sera une année de transition, à la fin de laquelle le dispositif sera évalué pour pouvoir progresser.

*Corine Belin, Sylvie Boyer, Martine Gaudin, Bruno Messerli*

SE-UNSA 15, rue Albert Morlon 58000 NEVERS

Tél :03 86 61 57 64 Fax 03 86 57 29 03

e.mail : [58@se-unsas.org](mailto:58@se-unsas.org)

site internet : <http://sections.se-unsas.org/58/>